

La Grêle.

Dans les paroisses, des prières, des processions avaient lieu pour afin d'attirer la clémence des cieux. D'autre part, les vigneron désignaient un sonneur qui devait actionner vigoureusement la cloche de l'église, lorsque l'orage menaçait. Il y eut des accidents mortels qui justifiaient l'interdiction de cet usage.

Sous l'ancien régime, des experts sont parfois nommés pour constater les dégâts soit en vue d'obtenir une réduction fiscale soit pour justifier l'absence de récolte entraînant le non règlement d'une rente ou autre contrat.

Canons à grêle, générateurs à iodure d'argent, ballons chargés de sel, filets anti-grêle...sont employés pour combattre le fléau, au début du XXème siècle.

A Villerest, en 1901, des canons paragrêle sont installés. En 1903, les

2 St Haon, Renaison, St André d'Apchon font de même. En 1904, des groupements utilisant des fusées sont créés à St Haon le Vieux (Champagny), Villemontais, Lentigny.

En 1972, la presse locale édite un article sur le sujet : la constitution de l' **ASYLGAR** (il s'agit de l'**A**ssociation **S**yndicale de **L**utte contre la **G**rêle dans l'Arrondissement de Roanne). Son président, M. de Galembert a présenté le poste de Champagny entouré de M. Villeneuve, responsable du poste, de MM. Fayolle, Durier et Boucher. 32 postes sont installés sur la zone qui va de Droiturier (Allier) à Noirétable et de Nandax à Chausseterre. Ce système semble fiable car, depuis plusieurs années, le Roannais n'a pas été touché par la grêle, situation rendue possible grâce à l'aide apportée par 85 communes sur 116 payant une cotisation. Il faut savoir que le coût de fonctionnement d'un poste se monte annuellement à 3000 Francs de l'époque. (environ 460 €)

Procès- verbal de levée de corps du sonneur de cloches Jacques Bennetière.

« Vu par nous Antoine Marie Geoffroy, lieutenant assesseur civil et criminel, Louis Vincent commis au greffe de ce siège, le trente et un juillet mille sept cent soixante quatre à l'indication de Jacques Marie Bouquet, prêtre curé d'icelle paroisse (saint Haon le Viel), nous sommes transportés dans une petite chapelle, sont comparus sieurs Joseph Dutil Latour et Georges Léopold Soy chirurgiens par nous nommés lesquels nous ont fait remarquer dans la dite chapelle un cadavre qui est vêtu d'une grosse chemise de toile neuve, d'une culotte de grison noir et de bas de fil blanc.

Suit l'énumération des lésions. Les dits chirurgiens estiment que cette seule commotion est plus que suffisante pour ôter la vie. Jacques Marie Bouquet a déclaré que le cadavre est celui de Jacques Bennetière l'un des habitants de la paroisse et qu'il sait avoir été frappé par la foudre sur les neuf heures du soir dans le clocher de la paroisse pendant un orage considérable... » (arch. Dép Loire).

